

Des vertes et des pas mûres ...

Par Michel RODRIGUEZ, professeur de mathématiques
à ses collègues du Lycée [REDACTED]

Fouquereuil, Le 29/04/2020

Chères collègues, chers collègues ...

Je réalise que, la dernière fois que je me suis adressé à vous, c'était pour conclure que la rentrée (des vacances de Noël) *s'annonçait difficile* ...

Beaucoup d'entre vous m'avez alors témoigné votre sympathie dans le deuil que je vous annonçais dans ce message.

Tous ces témoignages m'ont beaucoup réconforté et je vous en remercie du fond du cœur. Cela fait énormément de bien dans un moment comme celui-là de s'appuyer sur la confiance et la solidarité des personnes qui vous entourent au quotidien ...

Difficile, cette rentrée l'a été pour moi, au point de ne même pas pouvoir l'assurer !...

Tout aussi difficile a été pour moi la période qui sépare mon dernier contact écrit de celui que je suis en train de rédiger.

Et difficiles encore promettent d'être les semaines à venir, compte tenu de la conjoncture ...

Par « conjoncture », je ne parle pas du tout de la crise sanitaire qui s'est abattue sur le monde, et qui vous oblige à développer des trésors d'inventivité pour faire vivre ce lien ténu que nos dirigeants appellent pompeusement « continuité pédagogique »... alors que, dans les faits, au niveau des élèves, cela s'apparente davantage aux couloirs quotidiens que recevait Roxane de Cyrano (se faisant passer pour Christian de Neuville, au siège d'Arras). Un succédané certes, un palliatif sans doute... Mais sûrement pas la continuité !..

J'ai bien conscience que vous traversez, vous-mêmes, un épisode difficile, qui doit vous demander beaucoup d'efforts afin de maintenir à flot une institution déjà bien chancelante ... Mais ce n'est pas de cette conjoncture-là que je parlais ...

D'ailleurs, en fait de conjoncture, ne devrais-je pas parler plutôt de conjonction ?

La situation, en effet, me fait penser à ce phénomène cosmique si rare : l'alignement de planètes.

Il a fallu que dans les cinq derniers mois viennent s'aligner pour moi, non seulement les « cataclysmes-planètes » que nous avons en commun, « Réforme des lycées », « Réforme du BAC », « Réforme des retraites », Coronavirus ... Mais que viennent s'y ajouter le décès de ma mère, et surtout...

Où ... je dis « surtout », au risque d'en choquer certains, car le décès de ma mère, aussi grande soit la douleur qu'il m'a occasionnée, était un événement auquel j'étais préparé : Elle avait 90 ans et venait de traverser une crise grave deux mois plus tôt ...

Alors que, ce qui m'est tombé dessus, depuis ce 8 octobre de malheur, véritablement, je crois que personne ne peut s'y préparer.

Voilà pourquoi je reprends ... **Et surtout** la dépression !

Moi qui m'en croyais à l'abri, comptant sur mon esprit logique, et mes facultés d'adaptation pour écarter toutes les attaques de mon subconscient, pour balayer toutes les pensées négatives, grâce à un exercice finalement très courant chez un mathématicien ... abstraction, schématisation, modélisation, mise en ordre logique ...

J'ai bien réalisé depuis ce 8 octobre 2019, à quel point cette saloperie te flingue tous tes moyens, de l'intérieur !

Peut-être certains d'entre vous m'avez-vous croisé le 13 mars dernier dans le couloir de la salle des profs ...

Je demande pardon à tous ceux que j'ai dû saluer de loin d'un laconique « ça va... » alors qu'on ne s'était pas vu depuis trois mois, je pense en particulier à Géraldine NI [REDACTED]

Mais ce jour-là, à cet instant-là, j'étais « en mode mission » ! ... Ma présence au lycée devait être courte pour éviter ce qui m'était arrivé déjà deux fois et dont j'ai senti poindre les signes avant-coureurs dès que j'ai passé la porte en montant du parking ...

... palpitations ; cœur qui se serre, et les larmes prêtes à jaillir ...

Alors je me suis dépêché d'aller vérifier à la loge, ce que j'étais venu vérifier à la loge ... à savoir, l'enregistrement de la fiche Santé-Sécurité que j'avais demandé d'y inscrire 11 jours plus tôt.

Il se trouve, vous l'aurez deviné pour ceux qui l'ignoraient, que mon « syndrome dépressif majeur » est, selon le diagnostic posé par mon psychiatre, « réactionnel à une problématique professionnelle » ...

la « dimension pathologique » de mon problème a pris naissance le 8/10/2019, lorsque qu'une crise d'angoisse m'a littéralement envahi ! L'impression complètement inédite de ne plus avoir le contrôle de mon corps ... un flot irrépressible de larmes et de sanglots ... devant mes élèves sidérés ...

Et, parce qu'aucune blessure, aucune plaie, aucun hématome, aucune lésion apparente ne restait, une fois la crise passée, et après avoir dormi sous l'effet des tranquillisants, je n'ai pas réalisé que ce que je venais de vivre était un accident de service.

En revanche, j'étais parfaitement conscient de ce qui avait occasionné cette crise :

Au retour de mon absence exceptionnelle pour aller au chevet de ma mère du 26/09 au 29/09/2019, je m'attendais bien à ce que l'on me demande, un jour ou l'autre, un justificatif de ma présence là-bas, et c'est ce qui s'est passé ce matin du 03/10 ... On ne me demanda rien d'autre quand je remis le document demandé au secrétariat ...

Mais, plus tard, dans la matinée, un formulaire était glissé dans mon casier, avec un post-it me demandant gentiment de remplir le formulaire et de le remettre au secrétariat pour « régularisation ». Moi, je croyais que la régularisation était déjà faite, car j'avais exprimé par mail, donc par écrit, les raisons de ma demande d'autorisation d'absence exceptionnelle, et j'avais fourni un document montrant que j'étais bien allé où je disais vouloir aller ... tout était donc en règle.

Le choc est arrivé en constatant que le document qu'on me demandait de remplir comportait un tableau qu'on me demandait de compléter, en récapitulant les heures « perdues » à cause de mon absence, *et les dates et heures que je proposais pour leur récupération !!!*

Je sais, cela peut vous paraître bien banal ... Il suffisait de ne pas remplir ce tableau en considérant qu'il n'était pas adapté à ma situation ... Mais alors, justement ... *Pourquoi me demander de remplir un formulaire complètement inadapté à ma situation ? ...*

Je me dois de mettre cela en perspective pour que chacun comprenne que **je ne pouvais pas**, à ce moment-là, **mettre cela sur le compte d'une erreur « innocente »**.

En effet, depuis janvier 2019, une « affaire » très grave m'oppose à notre chef d'établissement d'abord, et puis à notre administration, en la personne de Madame la Rectrice.

Une affaire dont le démarrage a des relents nauséabonds puisque deux courriers de parents d'élèves (27/09/2018 et 13/10/2018) adressés à Monsieur M [REDACTED], *sont parvenus en copie à l'Inspection de Mathématiques et au Rectorat.*

Ces courriers dénigrent ouvertement mon enseignement.

M. M [REDACTED] ne m'a fourni copie que du second, le 06/11/2018, en anonymisant le document et en effaçant une partie du contenu.

Je n'ai eu connaissance de l'existence du premier que par sa mention en tant que pièce jointe sur le second, mais MM [REDACTED] ne me l'a montré qu'en janvier 2019, et encore, sous la menace d'une procédure contentieuse ...

Dans ce courrier le dénigrement va beaucoup plus loin car les parents affirment que « je suis connu pour ne pas faire le programme complet, tous les profs du lycée et des lycées voisins le sauraient et personne ne ferait rien ... »

En janvier, étant parvenu à me faire remettre les courriers non anonymisés, j'avais réclamé de mon administration une réponse claire à ces parents, manifestant le soutien de l'administration envers le professeur ... Aucune réponse ...

Seulement, j'avais adressé copie de mon courrier aux parents signataires afin de leur exprimer que je tenais à ce que ce dossier aille à son terme et que tout soit éclairci ...

Et ... Coup de théâtre ... L'un des parents signataires m'envoie copie d'un courrier adressé par lui à MM [REDACTED] lui demandant des comptes sur le fait qu'il leur avait au téléphone promis que je ne pourrai jamais savoir qui étaient les signataires ... Et, au passage, dans une tirade qui commence par « à quoi jouez-vous, Monsieur M [REDACTED] ? ... », aligne tous leurs sujets d'étonnement ...

C'est ainsi que j'apprends que :

- c'est lui qui a suscité les deux courriers sous la promesse conjointe d'anonymat et de moyens supplémentaires pour la classe,
- il leur a affirmé que cette carence à finir les programmes est la raison pour laquelle il refuse chaque année (malgré des lettres de demande de plusieurs pages) de m'attribuer une terminale scientifique
- l'objectif est de provoquer le passage de l'inspectrice ...

Bonjour l'ambiance ...

Depuis cette époque, je revendique à cor et à cri que l'on m'attribue la protection fonctionnelle ... Et ce dossier, ouvert en avril 2019 attend toujours une réponse du Rectorat qui a même reçu une « mise en demeure défendeur » par le Tribunal en janvier, ce qui lui donnait un délai de 30 jours ... un trimestre est passé et ... rien ne se passe ...

... L'administration essaie, autant qu'elle le peut, d'étouffer l'affaire ... de jouer la monte ,

Parallèlement à cette action contentieuse, j'ai sollicité l'intervention du Ministre le 17 septembre dernier, par la voie hiérarchique, en lui signalant que s'il se joignait à Monsieur M [REDACTED] et Madame la Rectrice pour nier, ou faire semblant de ne pas voir, l'existence du problème, je ne voyais plus ce qui me retenait dans ce métier, et que j'étais volontaire pour une rupture conventionnelle car ce « problème » menaçait, par le stress qu'il m'occasionnait de saper mon équilibre ... Pas plus de réponse à ce courrier ... sauf que ...

Suite à ce courrier MM [REDACTED] a souhaité avoir un entretien avec moi, pour me demander, compte tenu de mon allusion au stress professionnel, si je trouvais utile ou pas de déclencher l'intervention de la médecine de prévention ...

Mais à l'occasion de cet entretien, auquel Laurence V [REDACTED] a assisté en qualité de témoin, beaucoup de choses ont été dites ...

Je me contente de restituer l'une des phrases de MM [REDACTED] afin que vous puissiez imaginer la résonance que cette phrase a pu avoir en moi ...

Revenant, à ma demande, sur les raisons qui lui font décider d'année en année et depuis qu'il est là, à m'attribuer une Terminale S, il a dit textuellement qu'il « ne me sentait pas en capacité de dérouler le programme de Terminale S de manière académique » ...

Prends ça dans ta gueule, RODRIGUEZ ! ...

Tout agrégé hors-classe que tu sois, **des parents peuvent impunément** décréter que tu ne fais pas convenablement ton boulot, et **ton proviseur**, qui ne sait absolument rien de ce qu'est le programme de maths en TS, et qui pourrait encore moins décrire ce que serait un « déroulement de ce programme de manière académique », **peut impunément** te foutre par terre avec une petite phrase de ce genre ...

Allez, une autre, pour la route ?...

« *Le problème*, a-t-il dit, complétant l'argumentaire des motifs de ma mise à l'écart du niveau Terminale S, *c'est aussi vos collègues de maths de terminale scientifique, qui me disent, de manière informelle, entre deux portes ... Que les élèves de TS qui sont passés par votre classe de 1ère S ... n'ont pas vu tout le programme !... »*

Tu vois, RODRIGUEZ, avoir des parents d'élèves qui relaient les énormités du Proviseur ne suffisait pas, il faut encore que ces énormités soient étayées, voire cautionnées, par tes propres « petits camarades » ...

Vous la sentez un peu cette envie de vomir qui m'a pris ce jour-là ...

J'ai fait part, à mes « petits camarades » enseignant les maths dans cet établissement, de cette phrase entendue ce jour-là ... en espérant une réaction unanime, offusquée, et une décision d'aller ensemble voir M.M. [] pour qu'il répète s'il l'ose cette insinuation ...

Aucune réponse ...

Que dois-je en penser ?... Qu'en penseriez-vous, chères collègues, chers collègues ?

Je ne peux croire qu'ils n'en aient pas parlé entre eux, peut-être même avec M.M. [] ... mais avec moi ... OMERTA totale !

Alors ? De bons « petits camarades » ?... entre eux sans doute ... tous bien d'accord pour me laisser dans ma merde. Voilà ce que moi, j'en ai pensé.

Et là-dessus, ma mère qui va très mal, en soins intensifs avec pronostic vital engagé, le voyage, la reprise, et, une semaine après, alors que ma mère se remet doucement de la crise et parle de lui retirer les kilomètres de tuyaux divers, drains, cathéters ...

Le fameux formulaire, qui évoque la récupération de mes heures de cours perdues ...

... Qui n'aurait pas craqué ?...

Alors pourquoi, aujourd'hui l'envie me prend-elle de vous écrire tout cela ?

Ou plutôt ... Pourquoi ne l'ai-je pas fait plus tôt ?

C'est le moment de parler du concept « d'obligation » ...

« **OBLIGATION de réserve du fonctionnaire :**

Cette obligation signifie que tout agent, lorsqu'il s'exprime publiquement, doit veiller à ce que ses propos ne portent pas atteinte aux pouvoirs publics, à ses collègues, à sa hiérarchie... de manière trop directe et violente. Il doit donc faire preuve de mesure. »

Jusqu'à ces derniers jours, j'ai envisagé avec espoir, l'idée de revenir travailler auprès de vous en réussissant à oublier tout cela, et, pour favoriser cet oubli, il convenait de vous épargner toutes ces informations.

Aujourd'hui, je sais que, même si je reviens travailler avec vous, cela ne pourra plus être pareil ...

J'aurais pu, si j'avais gardé cet espoir, vous laisser croire que mon absence était liée à la mort de ma mère, et tout rentrait dans un certain « ordre », mais *il fallait pour cela que MMOREN et l'administration se mettent eux-mêmes en règle avec leurs propres obligations* :

« OBLIGATION de protection et de soutien à l'égard d'un fonctionnaire de la part de son administration »

La collectivité a l'obligation de protéger le fonctionnaire contre les attaques (menaces, injures, voies de faits, diffamations ou outrages) dont il fait l'objet en raison de sa qualité ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et contre les mises en cause de sa responsabilité civile et pénale devant le juge pénal (faute de service). »

Voici une jurisprudence édifiante sur ce thème. « Jurisprudence JARNET » TA de LYON 92003066 décision du 19/05/98 :

Aux termes de l'article 11 alinéa 3 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires susvisée : "La collectivité publique est tenue de protéger les fonctionnaires contre les menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages dont ils pouvaient être victimes à l'occasion de leur fonctions, et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté".

Un professeur de collège a été dénigré dans un courrier adressé par la section FCPE du collège aux parents d'élèves de deux classes. Le professeur n'était pas destinataire de cette lettre.

Le principal du collège ayant reçu copie de ce courrier a méconnu les dispositions précitées en n'informant pas le professeur attaqué de son contenu.

En outre, l'administration refusant d'accorder à l'intéressé l'assistance juridique et le soutien moral qu'il lui demandait à l'occasion des actions en diffamation qu'il a engagé devant les tribunaux a commis une faute de nature à engager sa responsabilité.

Le professeur est dès lors fondé à obtenir le remboursement des honoraires et des frais de procédures engagés et le paiement d'une indemnité en réparation du préjudice moral. »

BIS REPETITAS ...

Il semble bien que l'administration de l'éducation nationale n'apprend pas de ses erreurs ...

Chacun aura saisi les analogies de cette affaire JARNET qui date de 1992 avec celle de l'affaire RODRIGUEZ, 28 ans plus tard ...

Mais pourtant il y a une différence criante, qui ne doit pas vous échapper, entre ces affaires ...

Pour autant que l'on sache, dans l'affaire JARNET, la FCPE n'a jamais soutenu que les dénigrements envers ce professeur avaient été suggérés par le Principal du collège ...

Cela change-t-il quelque chose à l'existence d'une responsabilité de l'administration ? Non, absolument rien ...

Mais cela augmente énormément le poids de cette responsabilité de l'administration, et cela explique, dans les mêmes proportions, son acharnement à ralentir la manifestation de la vérité en refusant d'enquêter plus avant ! L'administration « fait corps » avec le supérieur hiérarchique pour limiter les dégâts comptables de l'affaire, quitte à ce que les dégâts humains sur le professeur s'aggravent ... Quitte même à tourner le dos à la législation sur les accidents de service !

L'accident survenu le 08/10/2019 a fait l'objet le 06/01/2020 d'une déclaration **détaillée, parfaitement conforme**, dont la seule « anomalie » venait de sa présentation au-delà des quinze jours « réglementaires ».

Pourtant, cette déclaration, au regard de l'article 47-3 décret n°86-442 du 14 mars 1986, était *parfaitement conforme puisqu'elle était accompagnée du certificat médical exigé.*

L'administration a fait, tant que les circonstances le lui permettaient, comme si la déclaration n'avait jamais été faite ! L'accident n'a même pas été enregistré dans le RSST de l'établissement jusqu'à ce que j'impose moi-même d'y coller une fiche (d'où ma vérification du 13/03 dernier)...

Et les arrêts-maladie ont été systématiquement enregistrés sous forme de *congés-maladie ordinaire*, jusqu'à ce que, le 4 mars dernier, les 6 mois de congé « à plein traitement » étant épuisés, je me suis retrouvé en « demi-traitement » ...

Une procédure contentieuse a été lancée, séparée de la précédente, dès le 15/02/2020, afin de voir accepter l'imputabilité au service de l'accident du 08/10/2019, condition indispensable à la position de CITIS (congé d' Interruption du Travail Imputable au Service) et, là encore ... pas de réponse du Rectorat ...

Ce n'est que devant un *référé-suspension*, demandé pour voir au moins suspendre la mesure de demi-traitement le temps de l'instruction de l'autre dossier, que l'administration a produit un mémoire pour contester cette action : Je ne pouvais pas attaquer en référé des arrêtés d'octroi de congé-maladie ordinaire qu'avaient déjà été totalement exécutés ... au sens où ces arrêtés me plaçaient en demi-traitement du 04/03 au 11/04, et qu'au moment du délibéré, nous étions le 21/04 ...

Dans ce mémoire en défense, le Rectorat n'hésite pas à soulever l'argument que ma crise du 08/10 pouvait être la conséquence de la maladie de ma mère ... Je me suis dit en lisant cela *que je n'avais pas envoyé de faire-part au Rectorat et que cette idée d'argument devait bien venir de quelque part ...* Suivez mon regard ...

Je suis donc convaincu que l'enquête administrative, que le Rectorat dit seulement depuis le 24/03/2020, vouloir diligenter¹, pour décider au sujet de l'imputabilité au service de l'accident², et dont les circonstances actuelles de crise sanitaire seraient la seule cause du retard³, a bel et bien commencé, mais sous une forme larvée, rampante, et surtout très mal intentionnée ...

Malgré le dégoût que tout cela m'inspire, je continuerai de me battre ...

J'avais besoin de vous raconter tout cela . Maintenant vous savez tout. Merci de m'avoir lu.

Prenez tous bien soin de vous ...

Michel

1 alors que les textes lui donnaient un mois pour l'instruction de la déclaration d'accident !

2 La notion d'accident de service s'applique à tout accident survenu dans le temps de travail de l'agent et au sein de son service d'affectation. Lorsque ces conditions sont réunies, le principe de présomption d'imputabilité au service de l'accident trouve à s'appliquer et l'agent n'a pas à apporter la preuve du lien de causalité entre l'accident et le service. Il lui suffit d'établir la matérialité de l'accident, à savoir: sa survenue aux lieux et au temps du service, dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice des fonctions ainsi que ses conséquences sur son état de santé... Alors pourquoi une enquête ? Si ce n'est pour faire durer l'instruction du dossier ?...

3 Le confinement a démarré le 16/03/2020, soit deux mois et 10 jours après le dépôt de la déclaration !